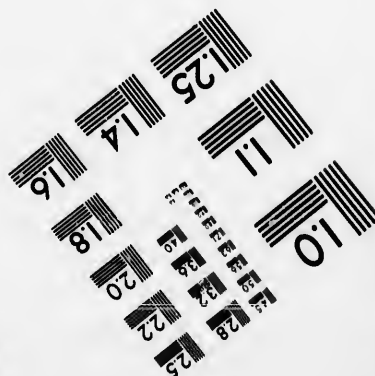
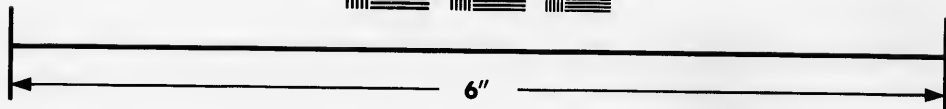
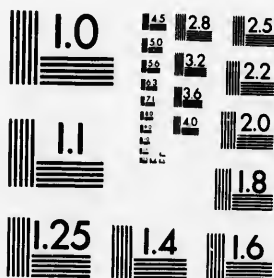


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1993**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

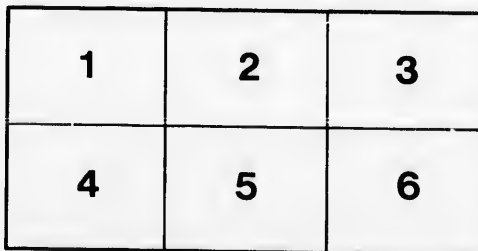
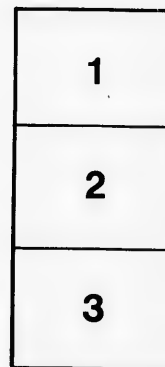
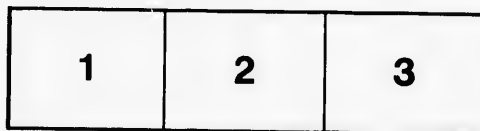
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

qu'il  
cet  
de vue  
je  
tion  
és



L. D.

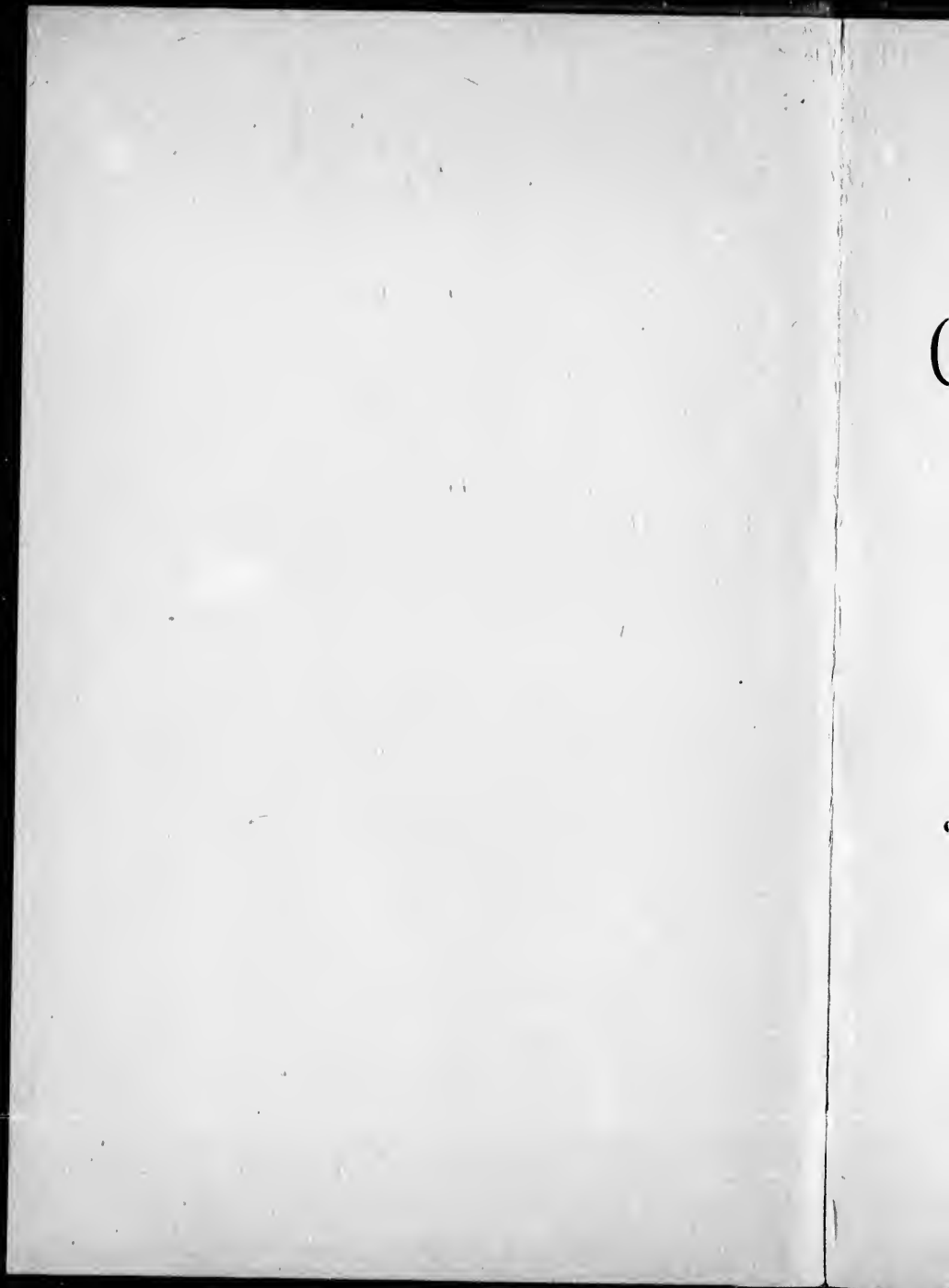
CEREMONIES  
DE LA  
CONSECRATION  
D'UN  
EVEQUE

SELON LE PONTIFICAL ROMAIN

CONSECRATION DE  
Mgr MAXIME DECELLES  
Evêque Titulaire de Druzipara  
ET  
COADJUTEUR DE Mgr LOUIS-ZEPHIRIN MOREAU  
Evêque de St-Hyacinthe.  
(9 MARS 1893)

ST-HYACINTHE  
A. DENIS, imprimeur

1893



CEREMONIES  
DE LA  
CONSECRATION  
D'UN  
EVEQUE  
SELON LE PONTIFICAL ROMAIN

---

CONSECRATION DE  
Mgr MAXIME DEGELLES  
Evêque Titulaire de Druzipara  
ET  
COADJUTEUR DE Mgr LOUIS-ZEPHIRIN MOREAU  
Evêque de St-Hyacinthe.  
(9 MARS 1893)

---

ST-HYACINTHE  
A. DENIS, imprimeur  
1893



Bx2031

035

1575

C  
o  
L  
mot  
licit  
lui  
assu  
priè  
rém

CEREMONIES  
DE LA  
**CONSECRATION**

D'UN  
EVEQUE  
SELON LE PONTIFICAL ROMAIN



CONSECRATION DE Mgr M. DECELLES

EVEQUE TITULAIRE DE DRUZIPARA

ET

COADJUTEUR DE MGR LOUIS-ZEPHIRIN MOREAU.



L'épiscopat est le complément du sacerdoce. Le mot latin *episcopus*, surveillant, indique bien la sollicitude d'un premier pasteur. De grandes charges lui sont imposées ; mais de grandes grâces lui sont assurées pour les accomplir ; l'Eglise, dont les prières ne sont pas vaines, les demande dans la cérémonie de la consécration que nous allons décrire.

Le Cérémonial des évêques indique ce que doit faire celui que le souverain pontife a chargé d'une église métropolitaine, cathédrale ou patriarcale. Il aura une ample couronne à la tête ; ses habits seront violets, en laine, et non en soie. S'il habite hors de Rome, il écrira au souverain pontife et aux cardinaux pour rendre des actions de grâces, et recommander son église ; dans leur diocèse, les élus feront usage de la mosette violette sur le rochet, s'ils sont séculiers, ou sur l'habit de leur ordre, s'ils sont religieux. Leur chapeau est de laine noire, orné d'un cordon avec des glands de soie verte. Il y a quelques règles particulières pour les chanoines réguliers et les ordres militaires.



teu  
dor  
pas  
nal  
sou  
2  
din  
aut  
sion  
l'él  
3  
mai  
dan  
pro

ce que doit  
chargé d'une  
triarcale. Il  
ses habits se-  
S'il habite  
ontife et aux  
grâces, et re-  
èse, les élus  
ur le rochet,  
r ordre, s'ils  
e noire, orné  
verte. Il y a  
hanoines ré-

## CONSECRATION

D'UN

# EVEQUE ELU



### CE QU'IL FAUT PRÉPARER

1. Avant la consécration, il faut que le consécrateur soit certain que la commission lui en a été donnée par des lettres apostoliques, s'il n'appartient pas à la cour romaine, ou qu'étant lui-même cardinal il ait reçu de vive voix cette commission du souverain pontife.

2. Le jour fixé pour la consécration doit être un dimanche, ou l'une des fêtes des apôtres, ou une autre fête si le souverain pontife en fait la concession spéciale ; il convient que le consécrateur et l'élu jeûnent le jour précédent.

3. Si la consécration a lieu hors de la cour romaine, il faut autant qu'il est possible que ce soit dans l'église pour laquelle on est élu, ou dans la province.

4. Dans l'église où doit se faire la consécration, on prépare deux chapelles, une plus grande pour l'évêque consécrateur, et une plus petite pour l'évêque élu. A la plus grande, il y aura un autel préparé selon l'usage, avec une croix au milieu et au moins quatre chandeliers. Il y aura des tapis étendus par terre, autour des marches de l'autel et pardessus, sur lesquels l'élu se prosterne, pendant que le consécrateur et les autres s'y mettent à genoux.

5. On prépare aussi tout près, dans un lieu convenable, une crédence pour le consécrateur, sur laquelle il y aura une nappe propre, deux chandeliers, des vases à laver avec leurs essuie-mains, un vase d'eau bénite avec l'aspersoir, un encensoir avec la navette, la cuiller et de l'encens, si l'office est chanté, autrement il n'en faut pas, les burettes avec du vin et de l'eau pour le sacrifice, le calice, la boîte des hosties, de la mie de pain, pour nettoyer les mains; le saint chrême.

6. Il faut aussi tous les ornements pontificaux, de la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe, savoir : les sandales, l'amict, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre brodée en or, l'anneau pontifical, le bâton pastoral, le manipule et le grémial.

7. On prépare un riche fauteuil pour le consécrateur, et trois sièges pour l'élu et les évêques assistants; un Missel et un Pontifical. Le consécrateur

la consécration,  
plus grande pour  
petite pour l'é-  
y aura un autel  
croix au milieu et  
y aura des tapis  
ches de l'autel et  
osterne, pendant  
y mettent à ge-

ans un lieu con-  
écrateur, sur la-  
e, deux chande-  
ssuie-mains, un  
encensoir avec  
s, si l'office est  
as, les burettes  
rifice, le calice,  
pain, pour net-

ts pontificaux,  
et à la qualité  
mict, l'aube, le  
la tunique, la  
la mitre brodée  
pastoral, le ma-

ur le consécr-  
évêques assis-  
e consécrateur

doit avoir au moins trois chapelains en surplis et deux serviteurs à la crédence.

8. Dans la chapelle plus petite de l'élu, qui doit être séparée de la plus grande on prépare un autel avec une croix et deux chandeliers ; on y met un Missel et un Pontifical, et tous les ornements pontificaux de couleur blanche, tels qu'ils sont énumérés pour le consécrateur, et en outre une chape blanche ; il faut près de l'autel une petite crédence couverte d'un linge propre, des vases pour se laver les mains, et de la mie de pain pour nettoyer les mains et la tête.

9. Il faut aussi huit serviettes de toile fine, de forme oblongue, dont deux aient au moins six palmes en longueur, et qu'une longueur pareille soit répartie entre les six autres. Il faut au moins huit cierges d'une livre chacun, quatre sur l'autel du consécrateur, deux sur la crédence, et deux sur l'autel de l'élu.

10. Il faut un anneau avec diamant, qu'on devra bénir et remettre à l'élu ; un peigne d'ivoire. Il faut pour l'offertoire deux torches ou flambeaux du poids de quatre livres, deux pains entiers, deux barils de vin, ornés les uns et les autres, savoir, deux argentés et deux dorés ; on y représente aux deux côtés les insignes du consécrateur et de l'élu avec le chapeau, ou la croix, ou la mitre, selon le grade et la dignité de chacun.

11. Il doit y avoir aux moins deux évêques assistants revêtus du rochet ; s'ils sont réguliers ils ont le surplis ; ils prennent l'amict, l'étole, la chape (de

la couleur convenable au temps et à la qualité de la messe aussi bien que tous les autres ornements) et la mitre simple blanche ; chacun doit avoir son pontifical.

## ENTRÉE

12. A l'heure convenable, le consécrateur, l'élu, les évêques assistants et les autres qui doivent assister à la consécration se rendent à l'église, et le consécrateur ayant fait sa prière devant l'autel, monte à son trône, s'il est dans son église, ou bien il va au fauteuil qu'on lui a préparé dans sa chapelle au côté de l'Épître, et là il prend ses ornements, comme à l'ordinaire. L'élu va à sa chapelle avec les évêques assistants ; il y prend les ornements convenables, savoir, si on chante la messe, l'amict, l'aube, le cordon, l'étole à la manière des prêtres, et la chape. Mais si l'on ne chante pas, il pourra avant tous ces ornements, prendre les sandales et lire le psaume *Quam dilecta*, etc. Les évêques assistants prennent en même temps leurs ornements. Tous étant prêts, le consécrateur va s'asseoir sur un fauteuil devant le milieu de l'autel, la face du côté opposé ; l'élu, revêtu de ses ornements et couvert de la barrette, s'approche au milieu des évêques assistants qui ont leurs ornements et leurs mitres ; quand il est arrivé devant le consécrateur, il se découvre, le salue par une profonde inclination, et les assistants lui font une petite inclination de tête avec la mitre.

## LECTURE DES LETTRES APOSTOLIQUES

13. Alors ils vont s'asseoir dans l'ordre suivant aux sièges qu'on leur a préparés : l'élu est devant le consécrateur à une distance convenable ; le plus ancien des deux évêques assistants est à la droite de l'élu, le plus jeune à sa gauche, l'un en face de l'autre. Ainsi placés après un moment de repos, ils se lèvent, l'élu sans barrette et les évêques assistants sans mitre ; le plus ancien des assistants, tourné vers le consécrateur, lui dit :

Reverendissime Pater, postulat sancta mater Ecclesia catholica, ut hunc præsentem presbyterum ad onus episcopatus sublevetis.

Le consécrateur dit : " Avez-vous un mandat apostolique ? "

Le plus ancien des évêques assistants répond : " Nous l'avons. "

Le consécrateur dit : *Legatur*, " Qu'on le lise. "

14. Alors le notaire du consécrateur reçoit le mandat apostolique de la main du premier évêque assistant, et le lit en entier. Pendant ce temps-là, tous sont assis et couverts. Après cette lecture, le consécrateur dit : *Deo gratias*.

## SERMENT

15. Si les lettres apostoliques exigent le serment de la part de l'élu entre les mains du consécrateur, dès qu'on les a lues, avant que le consécrateur ne



dise rien, l'élu quitte son siège et vient se mettre à genoux devant lui ; il lit mot pour mot la formule du serment, pour remplir les conditions de la commission.

L'évêque élu promet en outre de visiter les tombeaux des apôtres aux époques marquées ci-après ; de rendre compte au souverain pontife et à ses successeurs de tout ce qui concerne sa charge de pasteur, l'Etat de son Eglise, la discipline du clergé et du peuple, et le salut des âmes qui lui sont confiées ; de recevoir humblement les mandats apostoliques (les ordres du pape), et de les exécuter avec le plus grand soin ; de faire faire les choses susdites en cas d'empêchement légitime, par un mandataire spécial pris dans son chapitre, ou parmi les dignitaires de son clergé, ou du moins par un prêtre de son diocèse ; et, s'il n'avait absolument point de clergé, par un prêtre séculier ou régulier, d'une probité et d'une religion bien connues, parfaitement instruit de tout, qui portera les preuves de l'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son Eglise, même avec le consentement du chapitre, sans que le pontife romain soit consulté.

16. Le consécrateur, tenant des deux mains le livre des Évangiles ouvert sur ses genoux, le bas du livre tourné vers l'élu qui est à genoux devant lui, reçoit le serment qu'il termine en ces termes :

*Sic me Deus adjuvet, et haec sancta Dei Evangelia*

Il touche en même temps des deux mains le texte des Évangiles ; alors, et non plus tôt le consécrateur dit : *Deo gratias.* (1)

EXAMEN

17. Ensuite, l'élu et les assistants étant assis dans l'ordre qu'on a indiqué, le consécrateur lit d'une voix intelligible l'examen sans rien changer, toujours au singulier, lors même que plusieurs sont examinés en même temps. Les évêques assistants disent à voix basse les mêmes choses que le consécrateur, et tous doivent être assis la mitre en tête.

On rappelle ici à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, "*de ne pas se hâter d'imposer les mains* ;" l'objet de l'examen concerne la foi en la Ste Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions catholiques et aux constitutions du siège apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à la sainte Eglise catholique. Il professe que chaque personne de la Sainte Trinité est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le Fils est vrai Dieu, et vrai homme, fils unique de Dieu,

(1) Une visite tous les trois ans est prescrite à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques italiens, ou qui résident dans les îles d'Italie d'où l'on peut commodément venir à Rome : telles que la Sicile, la Sardaigne, la Corse, ou dans les provinces de la Dalmatie et de la Grèce, voisine de l'Italie et de la Sicile.

Le délai est de quatre ans pour l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, le reste de l'Europe en deçà de la mer Baltique, et toutes les îles de la Méditerranée.

On accorde cinq ans à ceux qui habitent les provinces éloignées de l'Europe et l'Afrique, les îles de l'Océan situées au nord et à l'occident de l'Europe et de l'Afrique, en deçà du nouveau continent, soit que la foi catholique y règne mainte-

et vient se mettre à  
pour mot la formule  
conditions de la com-

de visiter les tom-  
s marquées ci-après ;  
pontife et à ses suc-  
sa charge de pas-  
discipline du clergé et  
s qui lui sont con-  
les mandats apos-  
et de les exécuter  
re faire les choses  
légitime, par un  
chapitre, ou par  
ou du moins par  
il n'avait absolu-  
prêtre séculier ou  
religion bien con-  
at, qui portera les  
me. Il s'interdit  
se, même avec le  
que le pontife ro-

s deux mains le  
genoux, le bas du  
genoux devant lui,  
ces termes :

*Dei Evangelia*

ix mains le texte  
tôt le consécrata-

non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures; et le reste de la foi catholique, avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

18. Alors l'élu se levant un instant, la tête découverte, répond : " Je le veux de tout mon cœur. "

19. Il en fait autant de toutes les réponses. S'il y a plusieurs élus, ils font tous successivement la même réponse.

Le consécrateur leur fait les interrogatoires ordinaires.

#### COMMENCEMENT DE LA MESSE

20. Cet examen étant fini, les évêques assistants conduisent l'élu devant le consécrateur; il se met à genoux et lui baise la main avec respect. Alors le consécrateur dépose la mitre, se tourne vers l'autel avec ses ministres, fait la confession à l'ordinaire, ayant l'élu à sa gauche, tous les évêques debout devant leurs sièges, font pareillement la confession avec leurs chapelains. Quand elle est faite, le consécrateur monte à l'autel, le baise, ainsi que l'Évangile de la messe qu'il doit dire, et fait à l'ordinaire l'encensement de l'autel. Ensuite il va à son trône ou au fauteuil, et continue la messe jus-

---

nant, soit que par la miséricorde de Dieu elle s'y établisse un jour.

Le délai est de dix ans pour ceux qui habitent l'Asie et les nouvelles terres orientales, méridionales, occidentales et septentrionales, soit îles, soit continents, enfin toutes les autres parties du monde.

une seule personne en  
foi catholique, avec  
Nouveau Testament.

instant, la tête décou-  
tout mon cœur. ”

es les réponses. S'il  
s successivement la

interrogatoires ordi-

## LA MESSE

évêques assistants  
céréateur ; il se met  
avec respect. Alors  
se tourne vers l'au-  
nfession à l'ordi-  
us les évêques de-  
reillement la con-  
and elle est faite,  
e baise, ainsi que  
lire, et fait à l'or-  
Ensuite il va à  
que la messe jus-

elle s'y établisse un

habitent l'Asie et les  
occidentales et sep-  
n toutes les autres

qu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait  
ou de la Prose, exclusivement.

21. Mais s'il dit une messe basse, après avoir bai-  
sé l'autel et l'Évangile, il ne fait pas l'encensement,  
et lit à l'autel ce qu'on vient d'indiquer ; quand il  
l'a dit, soit qu'on chante ou qu'on ne chante pas,  
il revient s'asseoir avec la mitre au fauteuil qu'on  
replace devant le milieu de l'autel.

22. En même temps les évêques assistants con-  
duisent l'élu à sa chapelle ; il y dépose la chape ;  
des acolytes lui mettent les sandales, s'il ne les a  
pas prises auparavant ; il lit en même temps les  
oraisons accoutumées. Ensuite il reçoit la croix  
pectorale, on dispose son étole, de manière qu'elle  
pende de chaque épaule. Puis on le revêt de la tu-  
nique et de la dalmatique ; on lui met la chasuble  
et le manipule ; ainsi revêtu, il s'approche de son  
autel ; étant debout au milieu entre les évêques as-  
sistants, la tête découverte, il lit toute la messe jus-  
qu'à *Alleluia*, ou jusqu'au dernier verset du Trait  
ou de la Prose exclusivement ; il ne se tourne pas  
vers le peuple quand il dit *Dominus vobiscum*,  
comme on le fait aux autres messes.

23. On ne change jamais l'office du jour à cause  
des ordinations d'évêques ; on ajoute cependant à  
la collecte du jour, une autre collecte pour la con-  
sécration de l'élu, ne disant qu'une fois : *Per Do-  
minum* etc.

24. Quand le Graduel est fini, si l'on doit dire  
*Alleluia*, sinon avant le dernier verset du Trait ou de  
la Prose, le consécrateur va à son fauteuil devant

le milieu de l'autel, et s'y assied avec la mitre ; les évêques assistants amènent de nouveau l'élu devant le consécrateur ; l'élu découvert lui fait une profonde inclination ; les assistants saluent aussi le consécrateur par une petite inclination sans quitter la mitre. Alors tous s'asseyent comme auparavant ; et le consécrateur assis avec la mitre, tourné vers l'élu dit :

“ L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer. ”

#### PROSTRATION DE L'ÉLU ET LITANIES DES SAINTS

25. Ensuite tous se lèvent, et le consécrateur, debout avec la mitre, dit aux assistants :

“ Prions, très-chers frères, afin que, pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce. ”

26. Aussitôt le consécrateur se met à genoux devant son fauteuil, les évêques assistants devant leurs sièges, tous avec la mitre ; l'élu se prosterne à la gauche du consécrateur ; les ministres, et tous les autres sont aussi à genoux.

27. Alors un chantre, ou, si l'on ne chante pas, le consécrateur commence les litanies en disant *Kyrie Eleison*, etc. On les lit en entier comme à l'ordination d'un sous-diacre.

28. Après ces mots : *Ut omnibus*, etc., le consécrateur se lève, se tourne vers l'élu, prend le bâton pastoral de la main gauche, et il fait, en chantant sur le ton des litanies, des signes de croix sur l'élu ;

ce que font aussi les évêques assistants qui demeurent cependant à genoux.

29. Ensuite le consécrateur se met de nouveau à genoux, et lui-même ou celui qui a commencé les litanies, les reprend et les achève.

### IMPOSITION DU LIVRE DES ÉVANGILES

30. Quand elles sont finies, tous se lèvent, le consécrateur est debout avec la mitre, devant son fauteuil, et l'élu à genoux devant lui.

31. Alors le consécrateur reçoit le livre des Évangiles, et, aidé par les évêques assistants, il le pose tout ouvert, sans rien dire, sur la tête et les épaules de l'élu, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit, ou l'intérieur du livre soit appliqué sur ses épaules ; un chapelain de l'élu, à genoux derrière lui, le soutient ainsi, jusqu'à ce qu'il faille le mettre entre les mains de l'élu.

### IMPOSITION DES MAINS

32. Ensuite le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : " Recevez le Saint-Esprit. "

33. Après cela le consécrateur, debout, sans mitre, dit une oraison suivie d'une *préface*.

On prie le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale.

Le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familial avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémonielles, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure ; il demande que cet élu brille par ses mœurs et par ses actions encore plus que l'or, les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

#### ONCTION DE LA TÊTE

34. Le consécrateur, à genoux, tourné vers l'autel, commence le *Veni Creator*, et les autres le continuent.

On le dit en entier comme à l'ordination des prêtres.

35. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mitre, dépose l'anneau et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne en disant :

“Ungatur, et consecratur caput tuum, cœlesti benedictione, ordine pontificali.”

Moïse, dans un en-  
reçut entre autres  
cernaient les vête-  
fication devait nous  
alité ce que les an-  
mande que cet élu  
actions encore plus  
habits dont il est  
ent du sacerdoce,  
nte.

TÊTE

tourné vers l'au-  
les autres le con-

l'ordination des

t achevé, le pon-  
devant le milieu  
se l'anneau et les  
Alors il trempe  
me, en fait d'a-  
ix qui embrasse  
oux devant lui,  
la couronne en

tuum, cœlesti

Il fait trois fois le signe de la croix avec la main droite sur la tête de l'élu, en disant :

“ In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.  
R. Amen. ”

36. Après l'onction, le pontife nettoie un peu son pouce avec de la mie de pain ; quand l'hymne est finie, il dépose la mitre, se lève, et reprend sur le même ton qu'auparavant.....

37. Il termine d'une voix plus basse, qui puisse cependant être entendue des assistants.....

#### ONCTION DES MAINS

38. Après cela, le consécrateur commence et le chœur continue une antienne.

39. Quand elle a été commencée, avant le psaume, on met au cou de l'élu l'autre longue serviette, prise parmi les huit sus-indiquées. Le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et l'élu étant à genoux devant lui, tenant ses mains ouvertes l'une à côté de l'autre, il y trace deux lignes de son pouce droit avec le saint chrême, savoir, du ponce de la main droite à l'index de la main gauche et du ponce de la gauche à l'index de la droite ; puis il étend l'onction à la paume des mains de l'élu, en disant :

“ Que l'huile sainte, le saint chrême, consacre ces mains, comme Samuel sacra David roi et prophète.”

40. Il fait avec la main droite le signe de la croix sur les mains de l'élu.

Le pontife demande d'être exaucé quand il trace



l'image de Jésus-Christ qui nous a rachetés de la mort et conduits au royaume des cieux, afin que tout ce que l'élu aura béni et sanctifié le soit réellement, et que l'imposition de cette main consacrée soit salutaire à tous.

41. Il continue étant assis : *Deus, etc.*

### TRADITION DE LA CROSSE, DE L'ANNEAU ET DES SAINTS ÉVANGILES

42. Cela étant fait, le nouveau consacré joint ses deux mains, tient la droite sur la gauche, et les appuie sur la serviette qui lui pend au cou. Le consécrateur essuie un peu son pouce avec de la mie de pain ; il dépose la mitre, se lève et bénit le bâton pastoral s'il n'a pas été béni.

43. Ensuite, il l'asperge d'eau bénite.

44. Puis, s'étant assis, il reçoit la mitre, et lui seul le donne au nouveau consacré qui est à genoux devant lui, et qui, sans séparer les mains, prend la crosse entre les index et les doigts du milieu, pendant que le consécrateur dit : *Accipe, etc.*

45. Cela étant fait le consécrateur dépose la mitre, se lève, et si l'anneau n'a pas été béni auparavant il le bénit.

46. Il asperge l'anneau d'eau bénite ; il s'assied, reçoit la mitre, et lui seul met l'anneau au doigt annulaire de la main droite à celui qu'il vient de consacrer.

47. Alors le consécrateur prend le livre des Évangiles qui est sur les épaules du consacré : et, aidé

ous a rachetés de la  
des cieux, afin que  
sanctifié le soit réel-  
cette main consacrée

*Deus, etc.*

## DE L'ANNEAU ET NGILES

u consacré joint ses  
la gauche, et les ap-  
nd au cou. Le con-  
ce avec de la mie  
ève et bénit le bâ-  
t.  
bénite.

it la mitre, et lui  
ré qui est à genoux  
es mains, prend la  
ts du milieu, pen-  
*cipe, etc*

ur dépose la mitre.  
é bénit auparavant

bénite ; il s'assied,  
'anneau au doigt  
lui qu'il vient de

le livre des Evan-  
consacré : et, aidé

par les évêques assistants, il le donne fermé au con-  
sacré, qui le touche sans ouvrir ses mains. Le con-  
sécrateur dit :

“ Recevez l'Évangile, allez, prêchez au peuple  
qui vous est confié ; Dieu est assez puissant pour  
augmenter en vous sa grâce. ”

48. Le consécrateur ayant dit ce qui précède, ad-  
met le consacré au baiser de paix ; chacun des évê-  
ques assistants le fait aussi, disant au consacré :  
*Pax tibi.*

Il répond à chacun : *Et cum spiritu tuo.*

49. Alors le consacré, entre les évêques assistants,  
retourne à sa chapelle et s'y assied ; on lui essuie  
la tête avec de la mie de pain et un linge propre ;  
on lui range les cheveux avec un peigne, ensuite  
il se lave les mains. Le consécrateur, à son fau-  
teuil, se lave aussi les mains ; puis il continue la  
messe jusqu'à l'Offertoire inclusivement. Le con-  
sacré en fait autant dans sa chapelle.

50. L'Offertoire étant réité, le consécrateur s'as-  
sied avec la mitre devant l'autel. Le consacré vient  
de sa chapelle, au milieu des évêques assistants, se  
mettre à genoux devant le consécrateur ; il lui pré-  
sente deux flambeaux allumés, deux pains, deux  
barils pleins de vin, et baise respectueusement la  
main du consécrateur qui reçoit ces offrandes.

## SUITE DE LA MESSE

51. Ensuite le consécrateur lave ses mains, et se  
tourne vers l'autel ; le consacré se place aussi der-

rière le même autel, au côté de l'Épître entre les évêques assistants, ayant devant lui son Missel ; il fait et dit tout ce qui est marqué, conjointement avec le consécrateur.

52. On met une hostie pour chacun, et assez de vin dans le calice pour tous les deux.

53. La Secrète et le Canon renferment des prières spéciales pour l'élu.

54. L'Oraison *Domine Jesu Christe, qui, etc.*, étant dite par le consécrateur et le consacré, celui-ci va à la droite de l'autre et tous deux baisent l'autel ; le consécrateur donne la paix au consacré, en disant : *Pax tecum.*

Celui-ci répond : *Et cum spiritu tuo.*

Puis il la donne à ses assistants, d'abord au plus ancien, ensuite à l'autre, disant à chacun : *Pax tibi.*

Ils lui répondent : *Et cum spiritu tuo.*

55. Le consécrateur ayant pris le corps du Seigneur ne prend qu'une partie du précieux sang, avec la particule de l'hostie qui a été mise dans le calice. Avant de se purifier, il communie, le consacré qui est devant lui comme auparavant au coin de l'Épître, debout et incliné, et non pas à genoux, d'abord sous l'espèce du pain, ensuite sous celle du vin ; puis il prend la purification, et en présente au consacré. Il lave ensuite ses doigts sur le calice et prend l'ablation, reçoit la mitre et se lave les mains.

56. En même temps, le consacré va avec les évêques assistants derrière le même autel, au côté de l'Évangile ; il y achève la messe, comme le consécrateur le fait au côté de l'Épître.

57. Puis la Postcommunion qu'on doit dire après celle du jour, avec une seule conclusion.

58. Quand on a dit *Ite Missa est.* ou *Benedicamus Domino*, selon que le temps requiert, le consécrateur ayant dit au milieu de l'autel : *Placeat*, etc., y reçoit la mitre, si ce n'est pas un archevêque dans sa province, et bénit solennellement le peuple, disant tourné vers l'autel : " Que le nom du Seigneur soit béni, " etc.

#### BÉNÉDICTION DE LA MITRE ET DES GANTS

59. Après la bénédiction, on replace le fauteuil devant le milieu de l'autel, et le consécrateur s'y assied avec la mitre ; le consacré couvert d'une petite barrette ou calotte, se met à genoux devant lui. Alors le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et fait la bénédiction de la nouvelle mitre, si elle n'a pas été bénite.

60. Aussitôt il l'asperge d'eau bénite ; ensuite, assis et couvert, aidé par les évêques assistants, il met la mitre sur la tête du consacré.

61. Ensuite, si les gants, n'ont pas été bénits, le consécrateur dépose sa mitre, se lève, et les bénit.

62. Il les asperge d'eau bénite. Alors on ôte au consacré l'anneau pontifical ; puis le consécrateur s'assied, reçoit la mitre, et conjointement avec les évêques assistants, il en revêt les mains du consacré.

#### INTRONISATION DU NOUVEL ÉVÊQUE

63. Aussitôt il lui met l'anneau pontifical. Alors

le consécrateur se lève, et prend le consacré par la main droite ; le premier des évêques assistants lui prend la main gauche, et on l'intronise, en le faisant asseoir au fauteuil d'où le consécrateur s'est levé : ou si l'on est dans l'église même du consacré, on l'intronise sur le siège épiscopal ordinaire ; le consécrateur lui met le bâton pastoral à la main gauche.

64. Ensuite le consécrateur tourné vers l'autel, sans mitre et debout, commence le *Te Deum*, et les autres continuent jusqu'à la fin.

#### BÉNÉDICTION DU PEUPLE PAR LE NOUVEL ÉVÊQUE

65. Quand l'hymne est commencée, le consacré parcourt l'église au milieu des évêques assistants, en mitre ; il bénit tout le monde ; le consécrateur est pendant ce temps-là debout près de l'autel, sans mitre. Quand le nouveau consacré est revenu à son siège ou au fauteuil, il s'y assied de nouveau jusqu'à la fin de l'hymne ; les assistants déposent leurs mitres, et restent debout auprès du consécrateur.

66. Quand l'hymne est finie, le consécrateur, debout sans mitre, auprès du trône ou du fauteuil, à la droite du consacré dit l'antienne ; si l'on chante dans cette cérémonie, il la commence, et le chœur continue :

“ Que votre main droite soit affermie et élevée ; que la justice et le discernement soient le soutien de votre trône. ”

67. On répète toute l'antienne, et quand elle est

finie le consécrateur prie Dieu, le pasteur et recteur de tous les fidèles, de jeter un regard propice sur son serviteur élevé par sa volonté à l'épiscopat, afin qu'il soit utile, par sa parole et son exemple, à ceux qui lui sont confiés, et parvienne avec eux à la vie éternelle.

68. Après cela, le consécrateur demeure découvert à l'autel au côté de l'Evangile; les assistants sont debout auprès de lui sans mitre.

69. Le consacré se lève, et vient avec la mitre et la crosse devant le milieu de l'autel; il fait avec le pouce de sa main droite un signe de croix sur sa poitrine en disant : *Sit Nomen Domini*, etc.

70. Ensuite il fait un signe de croix du front à la poitrine et continue : *Adjutorium nostrum*, etc.

71. Puis élevant et joignant les mains et inclinant la tête, il dit : *Benedicat vos omnipotens Deus*, etc.

Et lorsqu'il a dit *Deus*, il se tourne vers le peuple qu'il bénit par trois signes de croix.

#### SOUHAITS DU CONSACRÉ AU CONSÉCRATEUR

72. Alors le consécrateur reçoit la mitre, étant debout au côté de l'Evangile, la face tournée vers le côté de l'Épître; les assistants sont aussi debout auprès de lui avec leurs mitres; l'évêque consacré va au côté de l'Épître, et là avec la mitre et la crosse, il fait la génuflexion vers le consécrateur en chantant *Ad multos annos*. "Longues années."

73. Ensuite il s'avance devant le milieu de l'autel, où il fait une semblable génuflexion en chantant plus haut : *Ad multos annos*.

74. Puis il vient aux pieds du consécrateur, où il fait une troisième gémuflexion en répétant encore plus haut : *Ad multos annos.*

75. Alors il se lève, et le consécrateur l'admet au baiser de paix ; il est imité par les évêques assistants, qui accompagnent ensuite l'évêque consacré ; celui-ci marchant avec la mitre et la crosse, et récitant l'évangile de saint Jean : *In principio erat verbum*, etc., après avoir salué la croix qui est sur l'autel, se rend au milieu d'eux, à sa chapelle, pour y quitter les habits sacrés ; il dit en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consécrateur, après le baiser de paix donné au consacré, comme on l'a indiqué, dit à voix basse l'Évangile de saint Jean.

76. Il fait le signe de la croix sur l'autel et sur lui ; puis, ayant pareillement salué la croix, il va au trône ou au fauteuil déposer les habits sacrés, disant en même temps l'antienne *Trium puerorum*, et le cantique *Benedicite*, etc. Le consacré rend au consécrateur et à ses assistants des actions de grâce selon l'usage, et tous se retirent en silence.



u consécateur, où il  
en répétant encore

sécateur l'admet au  
r les évêques assis-  
e l'évêque consacré;  
et la crosse, et réci-  
*principio erat verbum.*  
ni est sur l'autel, se  
elle, pour y quitter  
ne temps l'antienne  
*Benedicite*, etc. Le  
paix donné au con-  
à voix basse l'Evan-

sur l'autel et sur  
né la croix, il va au  
s habits sacrés, di-  
*Trium puerorum*, et  
sacré rend au con-  
actions de grâce  
n silence.



